



ELECTIONS PROFESSIONNELLES, **VOTEZ UNSA RATP !**



Du 22 au 29 novembre (jusqu'à 9h00 du matin), vous aurez la possibilité de voter (*par voie électronique*) pour vos représentants au CSE (Comité Economique et Social). Cette nouvelle instance issue des Lois Travail du gouvernement d'Edouard PHILIPPE vient remplacer les CDEP, DP et CHSCT actuels.

Quoique l'on pense (beaucoup de mal) de cette nouvelle instance, **il est important que vous votiez**. Le taux de participation démontre le soutien dont peuvent se revendiquer les organisations syndicales.

Je vote
UNSA-RATP

Dans un contexte où la légitimité des syndicats est sans cesse remise en cause, les affaiblir en ne votant pas, c'est renforcer la Direction !

L'**UNSA RATP** espère que vous serez nombreux à soutenir notre forme de syndicalisme, assise sur la capacité de négocier comme de combattre. La négociation comme le conflit sont pour nous des outils au service de la préservation et de l'amélioration des conditions professionnelles offertes aux agents. **Ni la négociation, ni le conflit ne sont des fins en soi.**

En votant en faveur de l'**UNSA RATP**, vous aurez la certitude de soutenir un **syndicalisme non politisé, non dogmatique** mais au contraire **pragmatique**.

Défense du Statut du Personnel et du statut d'EPIC de la RATP,

Amélioration du Contrat Social dont bénéficient les agents,

Fin du gel des salaires,

Poursuite et amélioration de l'Intéressement,

Mise en œuvre progressive d'un 14^{ème} mois, comme dans les réseaux privés de transport,

Un Comité d'Entreprise plus re-distributif,

Voilà les principaux objectifs que l'**UNSA RATP** poursuivra au cours du prochain mandat !

SOMMAIRE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES, VOTEZ UNSA RATP !	P1
UNE ENTREPRISE CITOYENNE...	P2
CONCURRENCE : LE PRÉTEXTE POUR CASSER NOS ACQUIS ?	P2
NOS REVENDECTIONS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	P3

UNE ENTREPRISE CITOYENNE...



© - RATP - Bruno Marguerite

Un collègue travaillant à la gestion des saisies sur rémunération depuis longtemps appliquait les décisions avec humanité, ce qui ne posait pas de problème à l'époque où ce service était à JUR...

Avec le redéploiement en janvier 2018 de cette activité au département GIS, générant une productivité importante, la Direction, d'un seul coup s'est réveillée, a pointé du doigt ces pratiques « sociales », devenues désormais « illégales » et a décidé de se dédouaner en accusant un seul agent.

GIS souhaite apparemment se débarrasser de ce collègue en fin de carrière (6 mois de la retraite), par une sanction pouvant aller jusqu'à la révocation. Les élus du personnel, dont ceux de l'**UNSA RATP**, condamnent ces procédés et ont diffusé un tract unitaire à LYBY courant octobre.

Ce collègue a eu une carrière irréprochable et pourrait se voir récompensé pour toute Indemnité de Départ en Retraite d'une sortie humiliante et dramatique.

L'**UNSA RATP** dénonce ces pratiques violentes de gestion des ressources humaines, exercées par la RATP. Elles doivent stopper, tant à GIS que dans tous les départements de l'entreprise. Cette tendance à la dégradation des relations professionnelles ne pourra que desservir l'image de la Ratp, « citoyenne et attractive ». La mise en œuvre du programme DIAPASON risque d'amplifier ce type de situations.

CONCURRENCE : LE PRÉTEXTE POUR CASSER NOS ACQUIS ?

Le 1^{er} janvier 2025, le réseau BUS RATP et MRB n'existeront plus ! Que l'on se rassure, des bus circuleront et ils seront, on l'espère, entretenus... Mais par qui ? Des filiales de droit privé RATP, Transdev, Keolis, une entreprise allemande, coréenne ? Un peu de tout ?

C'est IDFM, Ile de France Mobilité (*anciennement le STIF*), l'autorité régionale en matière de transports qui en décidera après le lancement d'un appel d'offre.

Une chose est sûre, même si ce sont pour partie des filiales de la RATP, les salariés de ces entreprises (*nous tous aujourd'hui : machinistes ou mainteneurs, agents de maîtrise, etc*) ne seront plus des agents de la RATP mais des salariés de ces filiales. Avec quelles conditions d'emploi ?

La concurrence sauvage n'est jamais bénéfique, y compris (surtout ?) pour les entreprises qui voient leurs marges fondre comme neige au soleil du fait de cet affrontement entre elles.

Par ailleurs, l'Ile de France est une région particulière à tous points de vue, ce qui justifie des conditions d'exploitation spécifiques.

Dans ce contexte, il nous est proposé de discuter d'un « **Cadre Social Territorial** » qui fixerait pour tous les futurs exploitants (RATP DEV, Transdev, Keolis...) les conditions qu'ils devront respecter au minimum (durée du travail, régime de repos).

Par ailleurs, les dispositions légales en cours d'élaboration prévoient un transfert automatique des salariés (si votre centre bus est repris par Transdev, vous intégrerez Transdev).

La proposition du Ministère est de négocier un « sac à dos social » attaché à chaque agent qui conservera ainsi, quel que soit son employeur, des garanties sociales héritées du temps où il était à la RATP.

L'**UNSA RATP** note que l'entreprise a pesé de tout son poids pour que ces dispositions soient introduites dans la future Loi LOM en cours d'élaboration... Les mauvaises langues diront que ce n'est pas que pour notre bien...

Toujours est-il que le 4 Octobre, la ministre des transports a écrit à toutes les Fédérations Transport, représentatives en France, dont l'**UNSA-TRANSPORT**, pour présenter cette démarche et nous inviter à y participer.



Parce qu'il s'agit de l'avenir de 18 000 agents RATP (BUS et MRB), nous prendrons toute notre place dans ces discussions. En tout état de cause, nous sommes clairs sur nos convictions :

- **L'UNSA-RATP EXIGE LE MAINTIEN DU STATUT (garantie de l'emploi, retraite...)**
- **L'UNSA-RATP EXIGE LE MAINTIEN DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, DONT NOUS SOMME SIGNATAIRES A LA RATP,**
- **L'UNSA-RATP EXIGE LE MAINTIEN DES 121 REPOS, DONT NOUS SOMMES SIGNATAIRES A LA RATP,**

QUI PEUT CROIRE QUE LES CONDITIONS FUTURES QUI NOUS SONT PROMISES, SOIT DANS LES FILIALES RATP, SOIT CHEZ TRANSDEV, KEOLIS OU AUTRES, SERONT MEILLEURES OU SIMPLEMENT LES MÊMES QUE CELLES QUE NOUS VIVONS AUJOURD'HUI ?

NOUS ENTENDONS QU'IL FAUT ÉVITER LE DUMPING SOCIAL, CE SONT LES PROPOS DU MINISTÈRE COMME DE L'ENTREPRISE.

MAIS ENTRE LES INTÉRÊTS DE LA RATP ET CEUX DES AGENTS, QUI AURA LA PRIORITÉ SELON VOUS ??

NOS REVENDICATIONS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Le prochain mandat durera trois ans, durant lesquels la ligne syndicale définie par l'**UNSA RATP** est précise dans ses objectifs. Ce sont nos revendications mais aussi nos engagements envers les agents de l'entreprise.

En finir avec le blocage des salaires !

Voilà des années que nos salaires ne progressent plus, faute d'augmentation du point de base. Dans le même temps, l'entreprise n'a cessé de dégager des bénéfices importants et depuis deux ans, l'inflation est de retour. Le blocage salarial est intolérable. La RATP ne peut pas se priver d'un accord salarial dans les prochains mois !

Ultra vigilance vis-à-vis de la mise en concurrence !

Le Règlement Européen d'Obligation du Service Public (OSP) de 2007 et sa transposition dans la Loi française en 2009 (Loi ORTF) prévoient et définissent l'ouverture progressive à la concurrence des réseaux d'Ile de France. Le réseau BUS RATP et sa maintenance (MRB) seront donc attribués après appels d'offre à différents transporteurs le 1er janvier 2025. Au travers de la mise en place de filiales, la RATP tirera son épingle du jeu ! Les grands perdants risquent d'être les agents. L'**UNSA RATP** refuse cette hypothèse et se battra pour que nos acquis sociaux, nos conditions d'emploi soient préservés.

Maintenir l'Intéressement !

L'accord actuel prend fin en juin 2019, faute de nouvelle signature par des syndicats représentant plus de 50% des voix aux prochaines élections, fini l'intéressement ! Les bénéfices de la RATP perdureront sans que vous en perceviez une partie...



© - RATP - Noam Cilirie

confiance pour améliorer cette prime soumise à pension afin de lui faire atteindre l'équivalent d'un mois de salaire ! Mais pourquoi eux et pas l'ensemble des agents de la RATP ? L'**UNSA RATP** souhaite la mise en place de ce dispositif dans toutes les catégories de personnel et agira pour l'améliorer d'année en année jusqu'à obtenir un 14^{ème} mois !

Un Comité d'Entreprise qui en donne plus !

Notre CE est entravé par un patrimoine en grande partie non attractif et des frais de fonctionnement trop importants ! Il faut revoir profondément les choix de gestion afin qu'une plus grande partie de la subvention versée par l'employeur revienne aux agents sous forme de prestations !

Des vacances moins chères et plus variées, une aide financière au sport et aux activités culturelles pour tous : agents et enfants, des colonies plus attractives pour nos enfants, des spectacles, les parcs d'attraction, le cinéma... à prix cassés !, beaucoup de choses sont possibles avec une subvention de 49 millions qui fait du CRE RATP l'un des plus riches de France ! L'**UNSA RATP** souhaite révolutionner notre CRE mais cela ne pourra se faire sans votre soutien !

Ces propositions ne sont qu'un aperçu de nos revendications. Nous savons qu'elles sont partagées par beaucoup d'agents ! Les rendre possible passe par le soutien du plus grand nombre d'entre vous à notre organisation syndicale !

Si vous souhaitez continuer de bénéficier de ce dispositif, votre intérêt est de soutenir des syndicats qui signent cet accord d'Intéressement depuis sa mise en place : l'**UNSA RATP** est le principal signataire ! SUD et CGT ne signent pas et « ils mangeraient leur chapeau » en changeant d'attitude !

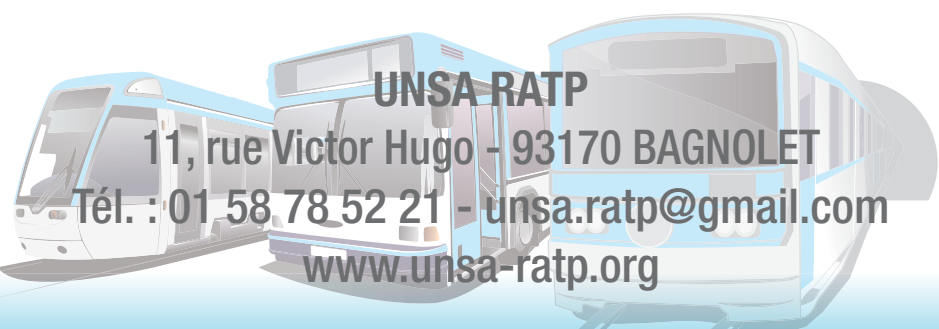
L'**UNSA RATP** veillera à la préservation de l'Intéressement et cherchera à l'améliorer encore !

Pour un 14^{ème} mois !

Il existe dans de nombreux réseaux de province. Nos camarades conducteurs, grâce à un accord négocié par l'**UNSA RATP**, bénéficient d'un début de 14^{ème} mois, versé en juin chaque année ! Faisons- leur

Je vote
UNSA-RATP

Dès le 22 novembre, par votre vote, faites confiance à un syndicat qui a été présent et actif durant les quatre dernières années comme lors des mandats précédents ! Un syndicat qui existe depuis 1947 à la RATP, n'a jamais cédé à la démagogie, a toujours négocié d'arrache-pieds et a su se mobiliser fortement quand il a fallu le faire ! Nous ne changerons pas : le protocole d'accord comme le préavis de grève sont nos outils, notre totale indépendance est notre seul patrimoine !



UNSA RATP

11, rue Victor Hugo - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01 58 78 52 21 - unsa.ratp@gmail.com

www.unsa-ratp.org